



Control caf a mon domicile

Par **Bwai**, le **23/05/2019** à **14:17**

Bonjour je fais l'objet d'un contrôle CAF est-ce que j'ai le droit de refuser ce contrôle car je ne suis pas d'accord avec eux et je suis malade depuis que j'ai reçu le mail voire quasi dépressive merci de m'aider SVP cdt

Par **jodelariege**, le **23/05/2019** à **14:54**

bonjour ; dans votre intérêt vous ne pouvez pas refuser ce contrôle : le versement de vos prestations peut être suspendu si vous refusez

vous pouvez profiter de cette rencontre pour exposer votre désaccord et montrer preuves et papiers à l'appui que vous avez raison

si vous refusez on soupçonnera que vous avez des choses à cacher et le contrôle sera plus intrusif...plus intensif la CAF ne vous lâchera pas...

Par **youris**, le **23/05/2019** à **18:23**

bonjour,

la CAF a le droit et l'obligation de faire des contrôles pour vérifier que les allocations versées sont justifiées.

si vous vous opposez à ce contrôle, la CAF ne va pas tergiverser pour suspendre les versements.

je ne comprends pas comment on peut être dépressive parce qu'on vous annonce un contrôle CAF, ou alors c'est que vos déclarations de situations ne sont pas exactes.

salutations